

Contrat de réservation d'une chambre d'hôte balnéothérapie  
Conditions Générales de vente

Réservation durée du séjour :

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Conclusion du contrat :** La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le client.

Le contrat conclu entre les parties en présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à un tiers personnes physique ou morales sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa sera susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client, le prix du séjour restant définitivement acquis au propriétaire.

**Annulation pour le client.** Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) annulation avant l'entrée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de sa chambre d'hôte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde du séjour.

b) si le séjour est écourté le prix de séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement. Annulation par le propriétaire Le propriétaire reverse aux clients l'intégralité des sommes versées.

**Arrivée :** le client doit se présenter le jour précis et l'heure mentionnée sur le présent contrat.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

En cas de modelage du corps arrivée prévue en fonction du planning de l'esthéticienne.

**Règlement du solde :** le solde du prix du séjour est versé à l'entrée dans les lieux. Taxe de séjour à régler sur place.

**Etat des lieux :** Un inventaire est établi en commun. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté de la chambre d'hôtes à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux.

**Dépôt de caution :** A l'arrivée du client un dépôt de garantie est obligatoire, si pas de chèque de caution l'accès vous sera refusé, celui-ci est détruit après le ménage effectué.

Le montant indiqué sur le contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué déduction faite du coût de remise en état des lieux si dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ de client, le dépôt de garantie est détruit par le propriétaire.

**Utilisation des lieux :** le client devra assurer le caractère paisible de la chambre d'hôtes et en faire bon usage conformément à la destination des lieux.

Merci de respecter le voisinage (pas de bruit excessif après 22h30) Capacité : le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture de contrat sera considérée à l'initiative du client.

**Animaux :** Le présent contrat précise l'interdiction des animaux. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser l'accès des lieux. Assurance : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques